: CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

www.caissedesdepots.fr Construction bas carbone : Urbain des Bois et Bois de France s'allient

Urbain des Bois, filiale d'Icade dédiée à la construction bas carbone, et Bois de France viennent de signer un accord de partenariat pour développer l'utilisation de bois issu des forêts françaises et transformé en France dans les projets immobiliers d'Urbain des bois.

Urbain des Bois souhaite renforcer la traçabilité des matériaux utilisés dans ses programmes immobiliers et en particulier maîtriser leur provenance, limiter les distances liées à leur approvisionnement et favoriser les circuits courts.

L'objectif : développer et massifier la construction en bois et en matériaux biosourcés, et réaliser 100 % de ses opérations avec au moins 50 % de bois provenant de forêts françaises et transformé en France.

Urbain des Bois s'engage ainsi avec Bois de France dans un soutien à la forêt et à la filière bois françaises, et plus largement à l'économie française, à la transition écologique et aux emplois locaux.

Pour en savoir plus, lire le communiqué de presse sur le site d'Icade

L'association Bois de France a mis en place et gère le label Bois de France. Celui-ci a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Il permet de structurer la filière et de la promouvoir tant pour tous les acteurs (fournisseurs de bois, transformateurs et négoces) que pour les prescripteurs, donneurs d'ordre et le grand public.



https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/bois coupe.jpg

